



Direction générale
des services

Lunel Viel, le 11/06/2020

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Petite Camargue
90 impasse des Roussels
34400 Lunel viel
Téléphone. : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par PALMA Alain
Références CIR-2020-150

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 110E2 – Verargues, Saint Christol

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise BCL TELECOM en date du 09/06/2020, qui va effectuer des travaux de tirage decables fibre pour le compte de COVAGE ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 110E2 du PR 0+470 au PR 1+1000 sur les communes de Verargues, Saint Christol, du 15/06/2020 au 24/06/2020 de 8h00 à 17h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- circulation alternée par feux tricolores

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise BCL TELECOM, représentée par Monsieur SAUSSINE Patric- 110 rue Arsene d'Arsonval ZA St Cesaire 30900

Nîmes. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J SAUSSINE Patric, 06 34 62 15 99) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du Conseil département
et par délégation,
Le Directeur d'Agence

Sébastien Bossé

Ampliation
Monsieur le Maire de Verargues
M. le(s) maire(s) de Saint Christol
EDSR 34,
BCL TELECOM : patric.saussine@bclt-telecom.com